

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JANVIER 2009

L'An Deux Mil Neuf, le vingt-deux janvier à vingt heures trente minutes

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 13 janvier 2009

PRESENTS : GINGREAU F. OUDRY S. MAIRÉ E. GIRET A. DIGUET E. GAUTHIER P. MORIN Y. BERNARD P. MERCERON A. LECOMTE JP. TAILLEFAIT C. GARNIER C. BILLY J.

ABSENTS EXCUSES : HAY P.

Pouvoir de Mr Patrick HAY à François GINGREAU

Monsieur Jérôme BILLY a été élu secrétaire de séance

Lecture du compte-rendu de la dernière réunion par Mr Yves MORIN.

1 - DELIBERATION MISE EN PLACE DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 27 novembre 2008,

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour définir les modalités de mise en place de la journée de solidarité.

Il propose que la journée de solidarité soit faite à raison d'un cinquième des obligations hebdomadaires en dehors des congés annuels.

Pour le personnel à temps non complet ou partiel, une proratisation sera effectuée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et lui donne tous pouvoirs pour l'application de la journée de solidarité.

2 - DELIBERATION POUR MISSION ETUDE GARDERIE DANS L'ANCIENNE MAIRIE

Des travaux d'étude ont été faits par Monsieur Luc COGNY, Architecte concernant la réalisation d'une garderie dans l'ancienne mairie sise au 7 Rue du Parc. Le projet est abandonné concernant ce local. Il convient cependant de rémunérer Monsieur COGNY pour le travail accompli soit 5 205.64 € (architecte) et 902.98 € (ACE) soit au total 6 108.62 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, accepte de rémunérer le Cabinet COGNY et le bureau ACE pour 6 108.62 Euros et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour appliquer cette décision.

3 - DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION D'AIDE A LA DECISION

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Programme PROXIMA79, la Commune de Boismé peut bénéficier de 8000 € pour l'aide à la décision sur toute la durée du mandat. Concernant les études de la future garderie, il pense qu'il serait judicieux d'en demander une partie étant donné qu'une étude a déjà eu lieu concernant le 7 Rue du Parc et n'a pas aboutie. En effet, le projet sera désormais mis en place dans le parc à côté de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, accepte de solliciter une subvention dans le cadre du programme d'aide à la décision pour une somme de 4000 Euros en ce qui concerne les études pour la future garderie et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour appliquer cette décision.

4 - DELIBERATION DEMANDE DE DGE 2009

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de faire plusieurs demandes de subvention pour améliorer le financement du projet d'aménagement du Parc.

Le coût du projet est estimé à 130 935.30 € pour ce qui concerne la partie voirie rue Lescure et rue du Parc.

Il conviendrait de demander une DGE pour la voirie et les parkings dans le cadre de la création de voirie liée à la réalisation d'un équipement public (construction d'une nouvelle garderie, d'une nouvelle école et d'un bar-restaurant) ainsi qu'à l'amélioration de la sécurité (regroupement sur un seul site de la garderie et des écoles).

Deux autres subventions seront également demandées au titre des amendes de police (Priorité I aménagement de sécurité sur les voies communales aux abords des établissements scolaires et des établissements publics situés en centre-bourg) ainsi qu'au titre du contrat de territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, décide de prendre une délibération pour accepter le projet et adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES

- Coût des travaux	130 935.30 €
Dont partie voirie rue du Parc	24 556.90 €
Dont partie voirie rue Lescure	106 378.40 €

RECETTES

- DGE demandée	32 733.83 €
- Contrat de territoire 25 % demandée	32 733.83 €
- Amendes de police 30 % de 42 700 € demandée	12 810.00 €
- Autofinancement	52 657.64 €

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

5 - DELIBERATION POUR CREATION ABRIBUS ROUTE DE CLESSÉ

Suite à la demande de création d'un abribus Route de Clessé, le Conseil Général a émis un accord favorable moyennant une participation de 914 Euros pour la Commune.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour accepter l'installation d'un abribus dans les conditions fixées par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, accepte d'installer un abribus Route de Clessé pour une participation de la Commune de 914.00 Euros et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser cette opération.

6 - DELIBERATION POUR CONSTRUCTION D'UN ABRI POUBELLES AU MUSCADET

Comme convenu précédemment, un abri en bois sera réalisé par les employés communaux afin de cacher les containers à ordures ménagères du Lotissement Le Muscadet.

Monsieur le Maire présente deux devis pour le bois nécessaire à cette construction :

RULLIER :	734.21 € TTC
VM MATERIAUX :	771.28 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, choisit de retenir la proposition de l'entreprise RULLIER car elle est moins disante et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

7 - DELIBERATION POUR ASSISTANCE DDE POUR L'ETUDE GLOBALE DES DEPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un courrier de la Direction Départementale de l'Équipement des Deux -Sèvres pour une assistance concernant une étude globale des déplacements sur le territoire de la Commune de Boismé dans une logique de développement durable. Cette assistance s'inscrit dans le recentrage des missions des services déconcentrés de l'Etat, notamment sur le portage des politiques publiques prioritaires.

Ce présent cadre porte sur une mission s'exerçant dans le cadre du conseil non rémunéré.

Cette étude permettra d'engager une réflexion globale à l'échelle de la Commune sur le cadre de vie, la fonctionnalité urbaine et la place des différents modes de déplacement, la mise en accessibilité des voiries et espaces publics, ainsi que la sécurité routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, accepte de réaliser cette étude globale des déplacements sur le territoire communal dans une logique de développement durable et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

8 - DESIGNATIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU PAYS DU BOCAGE

Environnement :	Jérôme BILLY
	Jean-Pierre LECOMTE
	Anita MERCERON
Petite Enfance :	Corinne TAILLEFAIT
Tourisme :	François GINGREAU
Transports :	François GINGREAU
Culture :	Yves MORIN
Agriculture :	Jean-Pierre LECOMTE
SCOT :	André GIRET
	Patrice GAUTHIER

9 - DELIBERATION POUR CONVENTION 2009 REPAS GARDERIE

La convention conclue entre la Commune et la Maison de retraite de Faye l'Abbesse pour la fourniture des repas de la garderie les mercredis et les petites vacances arrive à échéance. Il convient donc de la renouveler. Le prix du repas est actuellement fixé à 2.63 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, décide de renouveler la Convention pour les repas garderie pour une année soit du 1^{er} février 2009 au 31 janvier 2010 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes nécessaires à cette opération

10 - DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICES POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRIBUS

Suite à la demande de création d'un abribus Route de Clessé, le Conseil Général a émis un accord favorable moyennant une participation de 914 Euros pour la Commune.

Lors d'une précédente délibération, le Conseil Municipal a accepté l'installation de cet abribus aux conditions fixées par le Conseil Général soit 914.00 Euros.

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de faire une demande de subvention au titre des amendes de police et propose d'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Coût de l'abribus à la charge de la Commune : 914.00 €		Subvention au titre des amendes de police sollicitée 25 %	228.50 €
Autofinancement	685.50 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, adopte le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et lui donne tous pouvoirs pour réaliser cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Délibération pour réalisation du mètre du cimetière et de plans complets

Monsieur Yves MORIN explique qu'il s'est penché sur le problème du cimetière. Le plan actuel n'est pas conforme à la réalité et cela peut être source d'erreur. Pour régler cette situation, deux devis ont été faits afin de faire un mètre avec la réalisation d'un nouveau plan :

- SCP LECOUTEUX-BRANLY 2850 € HT
- ALPHAGEOMETRE 1450 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, décide de retenir la proposition la moins disante soit celle d'Alphagéomètre pour un montant de 1450 € HT et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes nécessaires à cette opération.

2 -Délibération pour achat logiciel cimetière

Monsieur Yves MORIN explique que la gestion du cimetière serait grandement facilitée si la mairie s'équipait d'un logiciel spécifique. Il a reçu plusieurs propositions qu'il a étudiées, mais la plus performante semble être celle de VISA informatique qui équipe déjà la mairie pour la Comptabilité et l'Etat Civil.

La proposition de VISA Informatique est la suivante :

- Gestion des cimetières (modules textuel et graphique) 540 € HT
 - Forfait installation/Formation Prestations réalisées par le CDG 79
 - Intégration du plan cimetière dans l'application VISA/CIM 310 € HT
 - Maintenance complémentaire 75.60 € HT
- 925.60 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise VISA Informatique pour un montant de 925.60 € HT et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes nécessaires à cette opération.

3 – Délibération pour changement de la Porte de la Salle Omnisports

Monsieur Patrice GAUTHIER, Adjoint aux bâtiments, explique que la porte de la Salle Omnisports est en très mauvais état et qu'il serait préférable de la changer. Il a donc fait faire deux devis :

- Sarl EPRON 2720 € HT
- Sarl RACAUD David 3193.94 € HT

Monsieur le Maire propose de faire travailler la Sarl RACAUD David.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, décide de changer la porte de la salle omnisports, de retenir la proposition de la Sarl RACAUD David pour un montant de 3193.94 € HT et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes nécessaires à cette opération.

4 – Délibération pour remboursement anti - virus Kaspersky

Monsieur le Maire explique qu'il a fallu renouveler l'antivirus sur deux ordinateurs de la mairie en urgence, celui-ci étant expiré. La marque de cet antivirus étant Kaspersky, il était préférable de reprendre le même. Une possibilité de téléchargement était offerte sur internet mais obligeait à un paiement par carte bancaire. La secrétaire, Marie-Noëlle BROSSARD, a donc utilisé sa carte bancaire pour effectuer le paiement d'un montant de 99.90 € afin de renouveler la licence de l'antivirus Kaspersky pour 2 ans. Il convient donc de lui rembourser cette somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, décide de rembourser la somme de 99.90 € à Madame Marie-Noëlle BROSSARD et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes nécessaires à cette opération.

5 – Visite Usine MICHENEAU mardi 27 janvier à 16h

6 – Grille de protection du Club House

Elle serait faite par l'entreprise MICHENEAU.

7 – Avis des domaines pour les terrains autour du terrain de sport.

Attend une réponse de la Région pour le prêt à taux 0%

Terrain de foot entre 25000 et 27000 € pour 1ha 21 et le reste 9ha 52 entre 95000 € et 105000 € y compris 28885 € d'indemnités d'éviction.

La négociation va se poursuivre avec Mr RIANT.

8 – Avis des domaines pour évaluation de l'école du bas 55000 €.

9 - SDIS

La Salle polyvalente doit avoir une visite de contrôle cette année. Une consultation pour l'entretien du chauffage des salles sera faite.

10 – Consultation pour la maîtrise d'œuvre pour le carrefour et la rue des Terres Rouges

11 – La Communauté de Communes a fait un audit pour le coût des assurances

- 10 000 € pour un gain de 1500 €. Proposition d'audit de 1500 € pour Boismé.

12 – Tarifs jaune de la Salle Omnisports

Comme il n'y a plus de problème, Mr le Maire a pris contact avec Séolis pour annuler. Il a demandé de faire un courrier qui leur a été transmis. Ce qui doit être fait c'est le changement du compteur au niveau des anciens vestiaires.

13 – Délibération pour achat de 10 cages anti-nuisibles

Monsieur le Maire explique qu'actuellement la lutte contre les ragondins s'effectue par le biais d'une convention avec la FGDON sur une durée de 3 semaines par an. Proposition est faite d'acheter 10 cages pour 400 € environ ou éventuellement subventionner le Groupement sanitaire pour qu'il achète les cages afin que la lutte puisse être réalisée sur toute l'année. Il faudrait tout de même adhérer à la Fédération pour l'achat d'appâts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, décide d'acheter 10 cages ou de subventionner le groupement sanitaire (au choix de celui-ci) et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes nécessaires à cette opération.

14 – Evaluation du Conseil Général pour le carrefour des 5 chemins

Environ 5500 € à la charge de la Commune soit 30%.

15 - Eoliennes

Mr le Maire a participé à la Commission architecture et paysage. Celle-ci a donné un avis favorable au projet.

16 – Elagage des arbres sur toutes les lignes de la Commune par Séolis.

17 – Assemblée Générale Familles Rurales le 30 janvier 2009 à 20h30

18 - Assemblée Générale AFN le 31 janvier 2009 à 14h30

19 – Départ de Melle Sandrine COGNY du 25D rue Lescure

Monsieur le Maire explique que Mademoiselle Sandrine COGNY quitte son logement sis au 25 D Rue Lescure le 27 mars 2009. Elle souhaiterait ne pas payer son dernier loyer en intégralité car elle va commencer à payer début mars pour son nouveau logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote (2 voix pour faire un geste, 8 contre, 3 abstentions), décide que Mademoiselle COGNY paiera son loyer en intégralité jusqu'au 26 mars 2009 si son logement n'est pas loué avant et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes nécessaires à cette opération.

20 – Le tracteur CELTIS est encore en panne. Ce serait le coupleur.

21 - Remboursement verre correcteur de Monsieur Gilles GERON

Monsieur le Maire explique que Monsieur Gilles GERON a cassé son verre droit de lunettes en réalisant des travaux au plan d'eau. Un morceau de carrelage a percuté ses lunettes et brisé le verre droit. Le coût est de 145 € dont 6.74 € pris en charge par la Sécurité Sociale. L'assurance de la Commune ne prend pas en charge ce remboursement.

Monsieur le Maire propose de lui rembourser son verre de lunettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote (10 voix pour, 1 contre, 2 abstentions), décide de rembourser la somme de 138.26 € à Monsieur Gilles GERON et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

22 – Document unique : Rendez-vous le 24 février 2009

23- Vol d'essence sur la Commune

24– Organisation d'un speed-dating à la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire explique qu'il a eu une demande pour la réalisation d'un speed-dating à la salle polyvalente. Monsieur le Maire propose de voter pour savoir si la salle peut être louée pour cette manifestation et pour quel prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote (8 voix pour, 5 abstentions), décide de louer la salle polyvalente pour un speed-dating pour la somme de 231 € et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

25 – Succession de Jean-Paul AUGER

Monsieur Yves MORIN demande qui prend la succession de Mr Jean-Paul AUGER pour l'OPAC et le SIEDS :

- Patrice GAUTHIER POUR l'OPAC
- Christian GARNIER pour le SIEDS

26 – Cave- urne

Concernant la disposition des caves-urnes au cimetière, Mr MORIN fait une proposition de répartition des caves-urnes.

27 – Problème assainissement

Pour les parcelles entre le lotissement de Bellevue et la maison de Lucien PETIT, Problème d'assainissement.

Mr COUDREAU va voir avec un promoteur pour la prise en charge de l'assainissement.

28 – Loyer du logement du 25D rue Lescure : 344, 60 €

29 – Prochaine réunion Cantine : Mercredi 11 février 2009 à 20h30

30 – Prochaine réunion voirie : Mercredi 04 février 2009 à 19h30

31– Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mercredi 04 février 2009 à 20h30

La séance est levée à 23 h 15 min

Le(s) Secrétaire(s),

Les membres présents,

Le Maire,